



Degat fait chez moi par un voisin

Par **bm69**, le **26/06/2015** à **15:07**

Bonjour.

mon voisin a fait nettoyer son toit il y a un mois et ceci par grand vent;
cela a eu par conséquence que plusieurs végétaux ont recus ce fameux produit, .Je l'avais
prévenu de ce soucis et m'avais dit qu'il allait téléphoner à la boite faisant les travaux.
sur se entrefaites je suis parti en vacances et revenu il y a une quinzaine de jours;aujourd'hui
n'ayant toujours pas de nouvelles de mon voisin j'ai décidé d'aller le voir(la logique aurait
voulu que se soit l'inverse)
pour lui demander des explications et de lui demander de faire une déclaration a son
assurance;celui ci a refuser prétextant que ce n'était pas dangereux ,...le ton est un petit peu
monté voyant son refus,mais rien n'y a fait; la déclaration était pour moi une preuve que si
mes végétaux(bien marqués) auraient crevés dans le futur.
qui pourrait me donner la marche à suivre .
merci de vos réponses
bm69

Par **cocotte1003**, le **26/06/2015** à **18:18**

Bonjour, envoyez une LRAR à votre voisin lui puisant la cause et les problèmes et en lui
demandant s'y remédier, cordialement

Par **moisse**, le **26/06/2015** à **18:21**

Bonsoir,

[citation] la déclaration était pour moi une preuve que si mes végétaux(bien marqués) auraient crevés dans le futur. [/citation]

Bref actuellement vous n'avez subit aucun dommage et supputez un avenir incertain.

Comment déclarer un sinistre qui n'est pas survenu ?

Par **bm69**, le **28/06/2015** à **22:09**

Bonjour.

oui mais si mes arbres dépérissent dans quelques mois

j'aurais quoi comme preuve????

Amicalement

Par **moisse**, le **29/06/2015** à **08:21**

Bonjour,

Dans un cas comme dans l'autre vous devrez avoir recours à une expertise.

Vous ne pouvez pas déclarer un sinistre putatif et des dommages imaginaires.

Par ailleurs le démoissage du toit est sans effet sur la végétation environnante.

Alors plutôt que de vous fâcher prématurément/inutilement avec ce voisin, attendez tranquillement la suite des évènements.